

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention cadre entre la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'association départementale pour le développement du tourisme rural en Côte d'Or (ADTR), Dijon Métropole et la Ville de Dijon

Mme Belhadef expose :

Mesdames, Messieurs,

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or œuvre au quotidien pour l'installation et l'accompagnement des exploitations agricoles. Par le biais de l'association départementale pour le développement du tourisme rural, la Chambre d'Agriculture a créé le réseau Bienvenue à la Ferme afin d'animer et promouvoir le développement de l'économie rurale et des produits fermiers.

La Ville de Dijon, Dijon Métropole et la Chambre d'Agriculture affirment leur volonté d'une véritable « alliance métropolitaine » pour améliorer l'accompagnement des exploitants agricoles, favoriser la création de richesses et d'emplois, et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires en participant activement à la promotion et au développement des produits locaux et circuits courts.

En cohérence avec la stratégie territoriale de transition alimentaire engagée par Dijon Métropole, les agriculteurs adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme, support du tourisme rural, doivent s'inscrire dans une démarche de qualité des produits et de protection de l'Environnement (Agroécologie Agriculture Biologique, Haute Qualité Environnementale, ...)

- Etablir un état des lieux des acteurs en circuits courts sur Dijon,
- Aider au recrutement de producteurs pour les Halles dijonnaises,
- Etudier la saisonnalité des métiers de l'agriculture et les perspectives d'emplois concomitantes,
- Aider à la mise en valeur des circuits courts via le drive fermier,
- Mettre en place des marchés événementiels « Bienvenue à la Ferme »,
- Participer au guide annuel départemental des fermes agréées « Bienvenue à la Ferme »,
- Proposer des outils pédagogiques pour les plus jeunes publics à travers le dispositif « Ecole en herbe ».

La convention, à travers ces actions partenariales, vise non seulement à soutenir le secteur de l'agriculture, mais également à prendre en compte le respect de l'environnement, l'alimentation traçable et saine pour une alimentation locale de qualité, la pédagogie pour changer les comportements et privilégier les produits de qualité issus du territoire, ainsi que la préservation de nos ressources pour les générations à venir conformément au projet métropolitain d'Alimentation Durable 2030.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention cadre, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et l'association départementale pour le tourisme rural de Côte d'Or ;

2 - arrêter le montant de la subvention à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or à 13 000 € sur l'année 2021 ;

3 - autoriser Monsieur le Maire Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ